

## Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan

### Procès-verbal du Comité syndical du 29 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier à dix-sept heures, le Comité syndical de Vendée Cœur Océan, légalement convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en la Communauté de Communes du Pays des Achards, sous la présidence de Monsieur Maxence de RUGY.

<b>Nombre de délégués :</b>			
En exercice :	32	Excusés/Absents :	12
Présents :	20	Quorum :	17
Pouvoirs :	0	Votants :	20

#### **SONT PRESENTS :**

Monsieur AIMÉ Christian, Monsieur BOUILLAUD Marc, Monsieur BRET Joël, Monsieur CHADÉNEAU Michel, Monsieur DURAND Dominique, Monsieur GAUVRIT Bernard, Madame GINDREAU Sonia, Monsieur GRIT Olivier, Monsieur HILLAIRET Marc, Madame LIBAUD Jennifer, Monsieur MONVOISIN Joël, Monsieur ONILLON Mickaël, Monsieur PAGEAUD Patrice, Monsieur PAILLUSSON Michel, Madame PASQUEREAU Annick, Monsieur RABILLÉ Jannick, Madame RENOUF Annie, Monsieur ROBERT Thierry (suppléant Monsieur ROCHEREAU), Monsieur de RUGY Maxence, Monsieur VALLA Michel.

#### **SONT EXCUSES ET (OU) ABSENTS :**

Monsieur BATY Christian, Monsieur CHUSSEAU Loïc, Monsieur DALMASSO Olivier, Monsieur FERRAND Jean, Madame FRAUD Nathalie, Monsieur MONEIN Pascal, Monsieur NEAU Daniel, Monsieur PAJOT Sébastien, Monsieur PASSCHIER Nicolas, Monsieur PÉROCHEAU Jean-François, Monsieur ROUX Didier, Madame VERDON Sylvie.

Assistés de Mesdames Sylvie CAILLÉ SAINCOURT, Anne Gaël DANIEL, et Nathalie SÉMENT, personnels de Vendée Cœur Océan.

Monsieur le Président Maxence de RUGY remercie les membres présents. Il ouvre la séance à 17h et après s'être assuré que le quorum est atteint, et désigne Monsieur Michel CHADENEAU secrétaire de séance.

OBJET	Délibération
1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 09/12/2025	Non
2. Point d'avancement de la révision du SCoT	Non
3. LEADER : programme 2023 – 2027 : état d'avancement du programme	Non
4. FINANCES – RH : Débat d'Orientation Budgétaire	Oui
5. FINANCES – RH : Renouvellement contrat de projet révision du SCoT	Oui
6. FINANCES – RH : Projet de convention de mise à disposition du personnel SMAV - VCO	Oui
7. Prochaines échéances	Non

## 1. Approbation du Compte-Rendu du Comité Syndical du 09/12/2025

### Exposé

Monsieur le Président Maxence de RUGY soumet le Compte-Rendu de la séance du Comité Syndical du 09 décembre 2025, qui a préalablement été adressé par pléiade le 23 janvier en annexe de l'invitation, à l'approbation du Comité Syndical.

### Proposition

Le Comité syndical est invité à :

- **APPROUVER** le compte-rendu du Comité Syndical du 09 décembre 2025.

### Adoption

Conseillers présents : .....	20	Ayant voté pour : .....	20
Conseillers représentés : .....	20	Ayant voté contre : .....	0
		S'étant abstenu : .....	0

## 2. URBANISME : Point d'avancement de la révision du SCoT

Monsieur de RUGY rappelle que les travaux de révision du SCoT ont été engagés avec les prestataires retenus à l'été 2025 et ont ensuite été jalonnés par plusieurs étapes structurantes, menées « au pas de charge », selon une méthode claire pour répondre à un calendrier contraint.

Il mentionne les ateliers prospectifs du 9 février 2026 qui seront consacrés à des propositions de scénarios d'évolution du territoire, en matière d'armature territoriale, de démographie ou de développement économique et doivent permettre de dégager des orientations stratégiques préliminaires et d'initier la réflexion sur les choix d'aménagement à moyen et long terme. Ces temps d'échange sont importants pour construire le projet politique souhaité par les élus et donner « la couleur » à son aménagement. Les questions d'armature territoriale avec les éléments des centralités, celles de la démographie avec la natalité, celles du développement économique et des équilibres entre les EPCI, seront notamment discutées.

Monsieur CHADÉNEAU précise que les scénarios proposés seront volontairement contrastés pour se prêter à l'exercice mais que le scénario retenu pourra reposer sur un mixte de ces derniers voir sur un scénario alternatif selon les orientations retenues. Il rappelle que ces ateliers restent des lieux de travail et de réflexion mais que la décision revient au Comité Syndical qui reste l'instance qui validera les orientations avec le débat du PAS qui sera organisé à l'issue de différents ateliers thématiques.

Madame SÉMENT complète l'état d'avancement de la révision du SCoT par un retour succinct de la réunion des PPA, qui s'est tenue quelques jours plus tôt, et qui visait à partager avec l'ensemble des partenaires les résultats du diagnostic, recueillir leurs observations et échanger sur les enjeux identifiés pour le territoire. Elle indique les retours de la chambre d'agriculture qui a apprécié la place accordée à l'agriculture dans le diagnostic et ceux de la DDTM qui a rappelé trois points de vigilance importants : la question du risque et de l'érosion côtière en lien avec la SLGBC, celle du commerce et des orientations à venir en matière de choix d'implantation et celle du respect des objectifs en matière de sobriété foncière et de trajectoire de réduction de l'artificialisation.

### 3. LEADER : programme Leader 2023 – 2027 : état d'avancement du programme

#### Introduction

Monsieur de RUGY souligne deux motifs de satisfaction :

- sur le programme LEADER 2014-2022, avec le bon **taux de consommation** des crédits de **98,56%** de l'enveloppe de subventions européennes qui a permis de soutenir **57 projets** d'une grande diversité sur le territoire pour un montant total de 1.458.399 € ;
- sur le programme LEADER 2023-2027, avec un **nombre réduit de projets** soutenus, qui devrait être limité à environ 7 (3 sur le territoire de la CC du Pays des Achards et environ 4 sur celui de Vendée Grand Littoral), permettant de concentrer les efforts sur des projets plus structurants et d'optimiser la consommation de crédits.

#### Exposé

Monsieur PAGEAUD présente l'état d'avancement du programme 2023-2027 qui dispose d'une **enveloppe de 944.497 €**. Le Comité de programmation, qui s'est réuni 3 fois en 2025 et a mené une consultation écrite en 2026, a permis d'identifier **5 projets éligibles** pour un montant d'**aide potentiel d'environ 550 k€**. L'instruction par la Région des 1ers projets sélectionnés étant désormais achevée, certains ont pu être récemment programmés.

Respectivement portés par la CC du Pays des Achards et par la CC Vendée Grand Littoral, les **3 projets sélectionnés**, en cours d'instruction et en attente de programmation, sont les suivants :

- pôle maternel de Ste-Flaive-des-Loups et pôle élémentaire de Beaulieu-sous-la-Roche
- rénovation de la scénographie de la Folie de Finfarine au Poiroux.

Les **2 projets programmés**, et dans l'attente de la rédaction de la convention d'attribution, sont les suivants :

- animation du programme Leader sur 2023-2027 (porté par le Syndicat Vendée Cœur Océan) pour 153.133,24 €
- pôle santé des Achards (porté par la CC du Pays des Achards) pour 84.549,63 €.

Il est rappelé que 10% de l'enveloppe de 944 k€ (soit 94,4 k€) constitue une **réserve de performance** qui ne sera effectivement attribuée aux projets du territoire du GAL Sud-Ouest Vendée qu'à condition d'atteindre l'**objectif fixé par la Région** de 35% (soit 330,6 k€) de paiement avant fin 2026 (imposant le dépôt des demandes de versement de subvention à hauteur de 330,6 k€ avant fin juillet).

En réponse à Monsieur PAILLUSSON, il est précisé que, comme lors du programme LEADER 2014-2022, ces enveloppes, correspondant aux réserves de performance qui n'auraient pas été attribuées, pourraient être redistribuées (selon des modalités qui ne sont pas encore connues).

Pour les derniers projets, au-delà de 80% de l'enveloppe, la Région a prévu de relever le **seuil plancher à 60 k€** (au lieu des 30 k€ imposés par la Région et des 50 k€ déjà fixés sur le GAL).

Cette évolution, qui vise des projets plus conséquents, est en cohérence avec les décisions des acteurs locaux de cibler des projets plus structurants.

Les prochaines étapes sont également présentées, avec notamment :

- le **prochain Comité de programmation** du 12 février 2026 lors duquel devraient être présentés un projet pour sélection (rénovation énergétique du bâtiment du Préhisto'site du Cairn sur St-Hilaire-la-Forêt) et 1 à 3 projets pour programmation (dont le pôle maternel de Ste-Flaive-des-Loups)
- la recherche de **nouveaux projets** potentiellement éligibles au programme LEADER et cohérents avec son planning qui impose les dernières programmations avant fin 2027 et un arrêt des paiements fin 2028 (pour des projets achevés autour de mars 2028).

#### 4. FINANCES – RH : Débat d'Orientation Budgétaire 2026 - Soumis à délibération

##### Exposé

Monsieur le Président expose que les dispositions des articles L 2312-1, L 3312-1, L 4312-1, L 5211-36, L5622-3 du code des collectivités territoriales, relatifs au débat d'orientation budgétaire ont été modifiées par l'article 107 de la loi NOTRe qui complète les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Il est nécessaire de présenter à l'assemblée les orientations de la politique budgétaire du Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan pour l'exercice 2026.

Pour rappel, les missions principales du Syndicat mixte Vendée Cœur Océan définies dans ses statuts sont les suivantes :

- Suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale,
- Suivi et évaluation du programme LEADER 2014/2020
- Elaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation du programme LEADER 2023/2027 et suivants
- Elaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation de tout autre dispositif de développement du territoire mené à l'échelle du Syndicat.

Le Syndicat mixte Vendée Cœur Océan élabore et met en œuvre des actions transversales, mutualisées pour et sur les communautés de communes membres.

Pour mener à bien l'ensemble de ses missions le Syndicat mixte Vendée Cœur Océan a disposé en 2025 des moyens humains suivants :

- Une chargée de mission révision du Schéma de Cohérence Territorial, arrivée en août 2023 ;
- Une chargée de mission en charge de la mise en œuvre et de l'animation des programmes, arrivée en janvier 2024 ;
- Une gestionnaire administratif et financier du Syndicat, en temps partagé avec le Syndicat Mixte Auzance Vertonne
- Une adjoint(e) technique 2<sup>ème</sup> classe à temps partiel (3h/semaine) en charge de l'entretien des locaux.

Outre le contexte économique et fiscal national, régional et local qui établit la donne conjoncturelle, le SM Vendée Cœur Océan devra mener ses réflexions et ses orientations dans les domaines suivants :

- Schéma de Cohérence Territoriale
- Poursuite des Programmes LEADER (Programme 2023/2027 et suivants)

Pour 2026, les moyens humains mobilisés pour mener à bien l'ensemble des missions restent inchangés bien qu'une réflexion soit en cours concernant le devenir du poste de l'adjoint technique, en raison de la relocalisation du Syndicat dans les locaux de VGL sis zone du Pâtis à Talmont Saint Hilaire.

Le contrat de la gestionnaire administratif et financier, actuellement porté par le Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan et dont la quotité de temps de travail entre les deux syndicats a été revue le 1<sup>er</sup> mai 2025 :

- ✓ 60% Syndicat Mixte Auzance Vertonne
- ✓ 40% Syndicat Vendée Cœur Océan

sera porté par le Syndicat Mixte Auzance Vertonne à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, et selon la même répartition de temps de travail.

Les moyens humains pour 2026 seront donc les suivants :

- Une chargée de mission révision du Schéma de Cohérence Territorial,
- Une chargée de la gestion et de l'animation des programmes LEADER,
- Une gestionnaire administratif et financier sur une quotité de temps de travail de 40%
- Une adjointe technique 2<sup>ème</sup> classe à temps partiel (3h/semaine) en charge de l'entretien des locaux. (3h/semaine) – poste à l'étude.

## LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

Le Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan est chargé de l'élaboration du **schéma de cohérence territoriale** (SCoT) du Sud-Ouest vendéen, de son approbation, de sa révision, de sa modification et de sa mise à jour.

La loi Climat et Résilience du 21/08/2021, modifiée par la Loi dite ZAN du 20/07/2023 visant à faciliter la mise en œuvre du « **zéro artificialisation nette** » impose aux documents d'urbanisme d'intégrer les objectifs de diminution par 2 de la consommation d'espaces agricoles, naturels sur la décennie 2021-2030 par rapport à la décennie précédente de référence 2011-2020. Selon les échéances actuelles de la Loi, le SCoT aura jusqu'au **22 février 2027** pour approuver sa révision.

Le **SRADDET** de la Région des Pays de la Loire, avec lequel le SCoT doit être compatible, a été approuvé en 2022 et avait jusqu'au 22 novembre 2024 pour intégrer les objectifs de la trajectoire ZAN et plus largement les exigences législatives. Malgré l'esquisse de réflexion pour la territorialisation de ces objectifs présentée en Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols en février 2024, cette intégration n'a à ce jour pas été entérinée.

À l'échelle départementale, le SCoT participe également aux réunions de l'interSCoT 85 plusieurs fois par an, techniciens et élus, pour partager les retours d'expérience et des informations communes sur la réglementation comme sur les document-cadres les concernant. En 2025, le groupe a travaillé sur le suivi d'une trajectoire de sobriété foncière en Vendée accompagné par l'Agence d'Urbanisme de Nantes.

Dans le cadre de la révision du SCoT du Sud-Ouest vendéen, le schéma doit se « moderniser », en appliquant les dispositions des ordonnances de juin 2021. Cela signifie notamment de transformer le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) en Projet d'aménagement stratégique (PAS), qui définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans, d'intégrer les thématiques émergentes liées à la planification territoriale ou encore d'intégrer un document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL) dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO).

En 2025, afin d'être accompagné dans la révision générale de son SCoT, prescrite lors du Conseil syndical du 9 juillet 2024, le Syndicat Mixte a lancé une consultation pour une **prestation intellectuelle** dans le cadre des marchés publics. Suite à l'analyse des offres et à l'avis de la commission d'attribution les bureaux d'étude Citadia (mandataire accompagné de AID Observatoire) et E.A.U ont été retenus. Le montant global des prestations, scindées en 2 lots, l'un relatif à la révision réglementaire et à l'animation et le second au volet environnement, s'élève à 236 070 € sur 3 années.

Le Syndicat Mixte a également pour mission fondamentale le suivi, en tant que Personne Publique Associée (PPA), de l'ensemble des procédures réglementaires soumises au devoir de compatibilité avec le SCoT : PLU(i), PLH, PCAET, autorisations commerciales, permis de construction ou permis d'aménager de plus de 5 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher. Il est également sollicité pour avis lors des diverses procédures d'élaboration/ modification/révision des SCoT limitrophes et des documents d'urbanisme ou planification des communes Limitrophes au SCoT non couvertes par un SCoT.

## LES PROGRAMMES LEADER

(Liaisons Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale)

Le programme **LEADER 2014-2022**, conclu entre le Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan, l'Agence de Service et de Paiement (ASP) et la Région des Pays de la Loire, avec une dotation globale de 1.492.730 €, est arrivé à son terme. La clôture du programme, initialement prévue pour fin 2023, a été repoussée à fin 2025 pour le paiement de l'ensemble des subventions. Ce programme a permis d'accompagner et de soutenir **57 projets territoriaux** pour un montant de subventions effectivement versées de **1.458.399 €**, soit un taux de consommation des crédits de 98,56%.

Le GAL Sud-Ouest Vendée a également été désigné par l'Autorité de Gestion régionale pour porter le nouveau programme LEADER au titre de la **programmation 2023-2027** dans le cadre de la nouvelle Politique Agricole Commune. Conventionné début 2025, le nouveau programme dispose d'une enveloppe d'un montant de **944 497,00 €**. Sur la base d'un nouveau plancher d'aide porté à 50.000 €, le nouveau Comité de programmation a été installé et a examiné **cinq premiers projets** de développement territorial, essentiellement sur les thématiques de rénovation énergétique, de construction d'équipements enfance jeunesse et de réhabilitation d'équipements à vocation touristique.

### En 2026

L'agent du SM Vendée Cœur Océan, poursuivra l'animation, le suivi et la gestion des programmes Leader et l'accompagnement des porteurs de projets.

Sa mission portera sur le déploiement du programme 2023-2027 :

- animation auprès des porteurs de projets et identification de nouveaux projets
- gestion des dossiers et animation du Comité de Programmation pour la sélection et la programmation des projets
- accompagnement des porteurs de projets pour :
  - l'élaboration et le dépôt des demandes d'aide
  - la gestion et la signature des conventions d'attribution des aides
  - l'élaboration et le dépôt des demandes de paiement jusqu'au versement de la subvention
- échanges avec la Région dans le cadre de l'instruction pour la programmation et pour le paiement
- veille et conseil sur la mobilisation des fonds FEADER/FEDER 2021-2027.

Cet accompagnement bénéficie d'un financement par les fonds LEADER à hauteur de 80% des dépenses de personnel engagées et d'une participation aux frais de structure.

## Perspectives pour le Schéma de Cohérence Territoriale

### Programme de travail

2025	2026	2027
Formulation d'avis sur les documents d'urbanisme locaux (élaboration, modification)		
<i>PLUi opérationnels</i>		
Contribution aux travaux d'élaboration / modification des documents cadres (SRADDET, SDAGE...)		
Contribution aux travaux de l'InterSCoT et de la Fédé SCoT		
Révision du SCoT		
Cahier des charge, marché et sélection des prestataires Mise à jour et partage du diagnostic	Finalisation du diagnostic et de l'EIE Préparation du projet politique Débat PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) Formalisation : DOO/DACCL (Document d'Orientations et d'Objectifs / Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique)	Arrêt du projet en janvier 2027 (prévisionnel) - Avis PPA - CDPENAF - Enquête publique - Réponse aux avis Approbation en juillet 2027

### Moyens mobilisés

- Temps plein → recrutement en contrat de projet à partir d'août 2023
- Prestations ponctuelles de cabinets spécialisés
- Organisation ponctuelle de réunions d'informations thématiques
- Autofinancement du Syndicat
- Eventuellement Dotation générale de décentralisation (DGD)
- Organisation ponctuelle de réunions d'informations thématiques (ZAN, ...)

## Perspectives pour le programme LEADER

### Programme de travail

2026	2027	2028
Mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 :		
Identification de nouveaux projets		
Animation du Comité de Programmation pour la sélection et la programmation des projets		
Accompagnement des porteurs de projets pour les demandes d'aide, le conventionnement et les demandes de paiement		
Echanges avec la Région dans le cadre de l'instruction pour la programmation et pour le paiement des subventions		
Veille, conseil et accompagnement des acteurs locaux pour la mobilisation des fonds FEADER/FEDER 2021-2027		

### Moyens mobilisés (sur la base de la convention)

- Equipe technique LEADER :
  - 2 agents à raison de 1,4 ETP
  - services annexes (marchés publics, communication, ...) à raison de 0,1 ETP
- Cofinancement des 1,5 ETP et prise en charge de frais de structure par le programme LEADER
- Cofinancement des actions à maîtrise d'ouvrage syndicat mixte éventuelles
- Réalisation d'une mission de veille au service des projets du territoire, notamment des Communes et des Communautés de Communes (FEDER, ...)

## Perspectives pour les fonctions ressources

### Moyens mobilisés

- 1 temps complet pour la gestion administrative et financière du Syndicat avec mise à disposition auprès du SM Auzance Vertonne pour 60% à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 au lieu de 30 %.
- Intervention ponctuelle des membres de l'équipe pour des actions transversales du Syndicat (communication, ...)
- Evaluation des différents contrats en cours
- Autofinancement du Syndicat



## LES TENDANCES BUDGETAIRES POUR 2026

Monsieur le Président, cède la parole à Madame CAILLÉ SAINCOURT pour la présentation des Orientations budgétaires 2026.

Tout d'abord, Madame CAILLÉ SAINCOURT présente les résultats prévisionnels de l'exercice 2025 en fonctionnement et en investissement, ils permettront d'orienter les budgets 2026.

Le résultat prévisionnel de fonctionnement est **60 439,72 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA 2025
011 - Charges à caractère général	120 720,00	64 422,41	77 900,00	52 546,32	38 813,00	26 164,76	44 500,00	27 158,44
012 - Charges de personnel	247 932,00	197 067,99	147 208,59	111 808,96	195 000,00	172 581,75	200 000,00	187 545,35
65 - Autres charges de gestion courante	16 912,00	16 616,91	26 674,72	22 026,17	39 337,00	37 010,66	40 361,20	28 824,32
014 - Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66 - Charges financières	1 600,00	1 502,09	3 500,00	3 020,21	4 000,00	601,78	2 000,00	0,00
67 - Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	3 328,00	3 328,00	2 000,00	0,00
D002 - Déficit de l'année N-1 reporté	25 489,10	25 489,10	34 333,41	34 333,41	24 917,73	24 917,73		
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 100,90	27 845,41	28 350,00	28 341,51	28 065,45	28 065,45	40 000,00	32 632,91
DEPENSES NETTES DE L'EXERCICE	415 264,90	307 454,81	283 633,31	217 743,17	308 543,45	267 752,40	328 861,20	276 161,02
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>440 754,00</b>	<b>332 943,91</b>	<b>317 966,72</b>	<b>252 076,58</b>	<b>333 461,18</b>	<b>292 670,13</b>	<b>328 861,20</b>	<b>276 161,02</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA 2025
74 - Dotations et participations	388 969,00	251 092,44	297 666,72	201 333,22	296 261,18	261 255,24	278 000,00	286 648,88
70 - Produits des services du domaine et ventes divers	0,00	14 947,42	13 800,00	12 796,75	13 000,00	11 339,87	22 000,00	22 085,73
75 - Autres produits de gestion courante	51 785,00	17 801,11	6 500,00	7 881,44	7 000,00	7 050,03	7 200,00	6 896,49
013 - Atténuation de charges	0,00	14 523,99	0,00	5 147,44	17 200,00	14 719,53	18 200,00	17 266,25
77 - Produits spécifiques	0,00	45,54	0,00	0,00	0,00	1 666,66	100,00	342,19
R002 Excédent de l'année N-1 reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 361,20	3 361,20
RECETTES NETTES DE L'EXERCICE	440 754,00	298 410,50	317 966,72	227 158,85	333 461,18	296 031,33	325 500,00	333 239,54
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>440 754,00</b>	<b>298 410,50</b>	<b>317 966,72</b>	<b>227 158,85</b>	<b>333 461,18</b>	<b>296 031,33</b>	<b>328 861,20</b>	<b>336 600,74</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>-34 333,41</b>		<b>-24 917,73</b>		3 361,20		60 439,72

L'excédent prévisionnel réalisé s'explique ainsi :

Dépenses sur les économies réalisées et sur les dépenses non réalisées :

- ✓ Prestations services, copieur, commande publique, frais de réception liés au lancement du SCoT, frais de déplacement de agents...),
- ✓ Petit budget « déménagement » non dépensé,
- ✓ Gestion de l'agent en arrêt maladie professionnelle,
- ✓ Pas eu recours à la ligne de trésorerie,
- ✓ Démarrage de l'amortissement des études de la révision du SCoT reporté

Recettes : recettes supplémentaires non prévues :

- ✓ Versement subvention LEADER (+ 8 600 €)
- ✓ Remboursement SMAV (changement quotité temps de travail VCO-SMAV à compter du 1<sup>er</sup> mai)
- ✓ Remboursement assurance statutaire (arrêt agent)

Le budget d'investissement 2025 présente un excédent de 32 894,04 € et 153 865,45 en cumulé.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT								
CHAPITRE OU COMPTE	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA 2025
040 - Amortissements subventions Etat							3 500,00	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	1 000,00	0,00	18 000,00	0,00	23 000,00	0,00	264 000,00	34 513,80
21 - Immobilisations corporelles	83 151,00	595,10	94 416,21	1 591,86	115 975,20	0,00	1 736,33	1 487,99
001 Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
020 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>84 151,00</b>	<b>595,10</b>	<b>112 416,21</b>	<b>1 591,86</b>	<b>138 975,20</b>	<b>0,00</b>	<b>269 236,33</b>	<b>36 001,79</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT								
CHAPITRE OU COMPTE	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA 2025
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 329,84	2 795,64	300,00	296,27	97,62	97,62	261,13	261,13
13 - Subventions							90 000,00	18 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 100,90	27 845,41	28 350,00	28 341,51	28 065,45	28 065,45	40 000,00	32 632,91
R001 - Solde Execution reporté	53 720,26	53 720,26	83 766,21	83 766,21	110 812,13	110 812,13	138 975,20	138 975,20
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>84 151,00</b>	<b>84 361,31</b>	<b>112 416,21</b>	<b>112 403,99</b>	<b>138 975,20</b>	<b>138 975,20</b>	<b>269 236,33</b>	<b>189 869,24</b>
Net exercice		30 641,05		28 637,78		28 163,07		32 894,04
RESULTAT		83 766,21		110 812,13		138 975,20		153 867,45

Le résultat excédentaire de 153 867,45 € est à analyser avec précaution car l'analyse fait ressortir **un besoin de financement de la section d'investissement de 47 987,55 € (1068)** qu'il faudra « injecter » via les résultats de la section de fonctionnement.

Madame CAILLÉ SAINCOURT attire l'attention de l'assemblée sur les points suivants du budget d'investissement tel que réalisé :

### En dépenses

- montant du marché révision du SCoT (236 070 €) inférieur à l'enveloppe inscrite au budget 2025 (264 000 €) soit une économie de 27 930 €,
- sur l'enveloppe prévue dépensé à ce jour : 34 215 € ; le solde du marché, soit 201 855 € seront reportés au budget d'investissement 2026,

### En recettes

- la subvention DGD attendue (inscrit 90 000 € au budget 2025) a été versée en fin d'année pour un montant de 18 000 €.

Il faudra être prudent sur le montant à inscrire au budget 2026.

Elle présente ensuite les propositions d'Orientations Budgétaires du budget d'investissement pour 2026, puis du budget de fonctionnement.

### DEPENSES

Poursuivre le financement du programme de révision du SCOT engagé :

- Report d'investissement de **201 855 € à inscrire au budget 2026**
- Enveloppe de **5 000 €** pour l'enquête publique et d'éventuels avenants au marché de la révision du SCoT,
- Enveloppe de **5 000 €** pour les travaux Inter SCoT (Géo Vendée – étude AURAN)
- Remplacement du PC de l'agent gestionnaire avec intervention de BL pour réinstallation **2 800 €**
- Remplacement des téléphones des 3 agents VCO (en vue du déménagement) **1 500 €**

## RECETTES

- Subvention DGD : **18 000 €** (idem reçu en 2025) par prudence
- Report de l'excédent d'investissement 2025 soit **153 867,45 €**
- affectation de **30 000 € nets** de l'excédent de la section de fonctionnement. A ce niveau d'avancement de la procédure budgétaire, le chiffre n'est pas définitif, il sera à affiner lors de la préparation du budget et de l'affectation des résultats 2026.

Présentation ci-dessous des tendances budgétaires concernant l'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT									
CHAPITRE OU COMPTE	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA 2025	BP 2026
040 - Amortissements subventions Etat							3 500,00	0,00	2 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	1 000,00	0,00	18 000,00	0,00	23 000,00	0,00	264 000,00	34 513,80	213 000,00
21 - Immobilisations corporelles	83 151,00	595,10	94 416,21	1 591,86	115 975,20	0,00	1 736,33	1 487,99	6 867,45
001 Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
020 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>84 151,00</b>	<b>595,10</b>	<b>112 416,21</b>	<b>1 591,86</b>	<b>138 975,20</b>	<b>0,00</b>	<b>269 236,33</b>	<b>36 001,79</b>	<b>221 867,45</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT									
CHAPITRE OU COMPTE	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA 2025	BP 2026
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 329,84	2 795,64	300,00	296,27	97,62	97,62	261,13	261,13	30 000,00
13 - Subventions							90 000,00	18 000,00	18 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 100,90	27 845,41	28 350,00	28 341,51	28 065,45	28 065,45	40 000,00	32 632,91	20 000,00
R001 - Solde Execution reporté	53 720,26	53 720,26	83 766,21	83 766,21	110 812,13	110 812,13	138 975,20	138 975,20	153 867,45
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>84 151,00</b>	<b>84 361,31</b>	<b>112 416,21</b>	<b>112 403,99</b>	<b>138 975,20</b>	<b>138 975,20</b>	<b>269 236,33</b>	<b>189 869,24</b>	<b>221 867,45</b>
Net exercice		30 641,05		28 637,78		28 163,07		32 894,04	
RESULTAT		83 766,21		110 812,13		138 975,20		153 867,45	

Madame CAILLÉ SAINCOURT poursuit avec la présentation des propositions d'Orientations Budgétaires de la Section de Fonctionnement.

- ✓ Chapitre 011 : Charges à caractère général
  - Prendre en compte les surcoûts liés à la relocalisation du Syndicat (proposition de convention adressée par VGL pour la location des locaux et un service d'infogérance), coût résiliation des contrats en cours, ....
  - Enveloppes prévues pour frais de réception (séminaires SCoT), maintenance GEOVENDEE, rencontre annuelle SCoT, frais de formation, ...
- ✓ Chapitre 012 : Charges de personnel
  - Budget 2025 + 1,5 % budget 2025 + augmentation qui prend en compte (l'augmentation des taux CNRACL, IRCANTEC, CNP),
  - Contrat de l'agent gestionnaire transféré au SMAV à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 – pas d'impact financier
- ✓ Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante
  - Reprise du budget 2025
- ✓ Opérations d'ordre : Amortissements
  - Crédits à hauteur de 20 000 € aux vues de la simulation 2026 (démarrage de l'amortissement de la révision SCoT 2025)
- ✓ Chapitre 66 : Charges financières
  - Par prudence si recours à la ligne de trésorerie prévu 2 500 €

Monsieur DE RUGY, ayant présenté en préambule les effectifs du Syndicat permettant de réaliser les missions, Madame CAILLÉ SAINCOURT ne reprend pas oralement la présentation, décrite ci-dessous.

Les moyens humains mobilisés pour mener à bien l'ensemble des missions pour 2026 :

- Un(e) chargé(e) de la gestion et de l'animation des programmes LEADER,
- Un(e) chargé(e) de mission révision du Schéma de Cohérence Territorial,
- Un(e) adjoint(e) technique 2<sup>ème</sup> classe à temps partiel (3h/semaine) en charge de l'entretien des locaux (à voir avec le déménagement).
- Un(e) gestionnaire administratif et financier, mis(e) à disposition à hauteur de 60% au Syndicat Mixte Auzance Vertonne jusqu'au 31 mars 2026.

Puis à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 le Syndicat Mixte Auzance Vertonne portera le contrat de la gestionnaire, dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Le temps de travail de la gestionnaire, mis à disposition au Syndicat Vendée Cœur Océan restera de 40%.

Une convention a été préparée en ce sens et sera soumise à délibération.

Monsieur RABILLÉ se questionne concernant l'agent technique, notamment sur sa quotité de temps de travail et ses missions, et souhaite également avoir des précisions concernant les motifs de remboursements de son salaire.

Madame CAILLÉ SAINCOURT explique qu'il s'agit d'un agent titulaire qui effectue l'entretien des locaux, à raison de 3 heures par semaine. Elle est en arrêt pour maladie professionnelle depuis le mois de mars 2025. C'est à ce titre que l'assurance statutaire rembourse son salaire, ce qui génère des recettes.

En synthèse, le budget de fonctionnement, par grande masse, pour les dépenses et les recettes, pourrait alors se présenter ainsi, hors affectation des excédents (affectation de 47 987,55 € pour palier au besoin de financement de la section d'investissement (révision du SCoT) vers le 1068.

	BP 2025	CA 2025 Attendu au 31/12/2025	BP 2026
<b>011 - Charges à caractère général</b>	44 500,00	27 158,44	43 000,00
<b>012 - Charges de personnel</b>	200 000,00	187 545,35	204 000,00
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	40 361,20	28 824,32	40 500,00
<b>66 - Charges financières</b>	2 000,00	0,00	2 500,00
<b>67 - Charges spécifiques</b>	2 000,00	0,00	2 500,00
<b>042 - Amortissements</b>	40 000,00	32 632,91	20 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>328 861,20</b>	<b>276 161,02</b>	<b>312 500,00</b>

Soit une projection des dépenses estimées à **312 500 €**, avec les rattachements mais sans reprise des résultats.

	BP 2025	CA 2025 Attendu au 31/12/2025	BP 2026
<b>74 - Dotations et participations</b>	278 000,00	286 648,88	58 000,00
	Avec participations		Sans participations
<b>70 - Produits des services</b>	18 500,00	22 085,73	7 000,00
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	7 200,00	6 896,49	7 000,00
<b>013 - Atténuation de charges</b>	18 200,00	17 266,25	18 000,00
<b>042 - Amortissements</b>	3 500,00	0,00	2 000,00
<b>77 - Produits spécifiques</b>	100,00	342,19	100,00
<b>R002 - Résultat de fonctionnement N-1 reporté</b>	3 361,20	3 361,20	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	328 861,20	336 600,74	92 100,00
		60 439,72	

Soit une projection des recettes estimées à **92 100 €** sans reprise des résultats.

Ces estimations, à ce stade de la préparation du budget 2026, permettent de proposer un montant de participations de 190 000 € pour 2026, soit le même niveau qu'en 2024.

EVOLUTION DES PARTICIPATIONS DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DEPUIS 2017										PROJECTION
années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	BP 2026
VGL	117 968,48	105 568,42	51 463,31	58 140,00	66 827,73	68 092,31	130 122,21	126 744,65	140 086,19	126 846,25
CCPA	58 865,91	51 747,32	25 441,59	31 860,00	33 172,27	33 907,69	65 152,51	63 255,35	69 913,81	63 153,75
CCPM										
<b>TOTAL</b>	<b>176 834,39</b>	<b>157 315,74</b>	<b>76 904,90</b>	<b>90 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>102 000,00</b>	<b>195 274,72</b>	<b>190 000,00</b>	<b>210 000,00</b>	<b>190 000,00</b>

Cette dernière proposition n'appelle pas de remarques, aussi Monsieur le Président propose à l'assemblée de valider le niveau de participations présenté.

#### Le Président propose à l'assemblée

- **D'APPROUVER** la proposition sur les orientations budgétaires 2026 telle que présentée ci-dessus.
- **D'ACTER** le débat sur ces orientations budgétaires pour 2026.

#### Adoption

Conseillers présents : ..... 20

Conseillers représentés : .....20

Ayant voté pour : ..... 20

Ayant voté contre : .....0

S'étant abstenu : .....0

Mr Durand explique qu'il est difficile de suivre le dossier de séance reprenant le projet de délibération avec les éléments de la présentation qui se veut synthétique.

Aussi, il est décidé de remettre sur table, au prochain comité, le support de présentation.

## 5. FINANCES – RH : Renouvellement du contrat de projet 2026

### Soumis à délibération

Monsieur le Président rappelle que la délibération du 22 novembre 2022 du Syndicat :

- ✓ Actait la nécessité de réviser le SCoT Sud-Ouest Vendéen, en mobilisant le Syndicat, et retenait le principe du recrutement d'un agent chargé de mission de la révision du SCoT dès 2023,

L'agent en charge de cette mission a été recruté le 22 août 2023 sur un contrat de projet de 3 ans. Les travaux de révision ont été lancés, se poursuivent, mais ne seront pas achevés avant août 2027 selon le calendrier prévisionnel établi.

La délibération initiale n'ayant pas prévu la poursuite du contrat de projet au-delà des 3 ans, il y a lieu de délibérer pour le renouveler.

Dans cette configuration, la réglementation permet son renouvellement à la double condition, que la mission soit inachevée, et qu'il s'agisse d'un contrat de projet inférieur à 6 ans.

Monsieur le Président, souhaite que la mission de la révision du SCoT se poursuive. Il dit être très satisfait du travail réalisé jusqu'alors, du cadencement de la mission, des retours, et de la tenue du calendrier très contraint par les échéances électorales prochaines.

A cette occasion, il félicite et remercie Nathalie SÉMENT pour le travail réalisé et souhaite également le renouvellement de son contrat de travail le 23 août prochain.

### Monsieur le Président propose à l'assemblée

1/ **valider** le principe d'un renouvellement du contrat de projet, de révision du SCoT Sud-Ouest Vendéen autour des missions identifiées et dans la continuité des travaux lancés en 2023 ;

2/ **prévoir** les crédits nécessaires au budget 2026 et suivants pour le recrutement du poste en lien avec la révision du SCoT ;

3/ **autoriser** Monsieur le Président à signer tout document.

### Adoption

Conseillers présents : ..... 20

Ayant voté pour : ..... 20

Conseillers représentés : .....20

Ayant Voté contre : .....0

S'étant abstenu : .....0

## 6. FINANCES – RH : Convention de mise à disposition du personnel SMAV – VCO

### Soumis à délibération

Comme expliqué précédemment lors de la présentation des orientations budgétaires 2026, Monsieur le Président explique que pour répondre aux évolutions à venir concernant les compétences du SMAV et les augmentations d'effectifs, le Président du SMAV a proposé de porter le contrat de l'agent gestionnaire à compter du 1er avril 2026 selon les mêmes quotités de temps de travail, après avoir fait évoluer depuis le 1er mai 2025, la répartition des quotités de temps de travail entre les deux Syndicats. Soit :

- 60 % pour le SMAV
- 40% pour VCO

Monsieur le Président précise qu'à terme, le SMAV souhaite un agent administratif à temps plein.

C'est dans ce cadre que Monsieur le Président propose à l'assemblée,

**1/ De résilier**, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, la convention en date du 30 janvier 2023 de mise à disposition de personnel entre le SM VCO et le SMAV (décision conjointe),

**2/ De valider** la nouvelle convention de mise à disposition de personnel qui lie le SMVCO au SMAV, avec une prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026

**3/ D'autoriser** le président à signer les conventions et tous documents relatifs à ce dossier.

**4/ De prévoir** les crédits au budget 2026 et suivants

#### Adoption

Conseillers présents : ..... 20

Ayant voté pour : ..... 20

Conseillers représentés : .....20

Ayant Voté contre : .....0

S'étant abstenu : .....0

## 7. ECHEANCES 2026

- 09/02/2026 : Ateliers prospectifs pour la révision du SCoT (à Sainte-Flaive-des-Loups)
- 12/02/2026 : Comité de programmation LEADER (à la CCPA)
- 24/02/2026 : Copil Révision SCoT
- 26/02/2026 : Comité Syndical à VGL
- **22/05/2026** : **Date limite d'installation du nouveau Comité Syndical**

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'ayant été soulevée, Monsieur le Président Maxence de RUGY remercie chaleureusement l'assemblée et clôture la séance. La séance est levée à 18h00.

Le Secrétaire de séance,  
Michel CHADÉNEAU

Le Président,  
Maxence de RUGY

